

## **L'accès aux droits, un souci relatif**

### **Entretiens collectifs avec des hommes, résidents d'une structure d'accueil**

---

Après de premiers échanges, une rencontre a eu lieu en juillet 2004 avec la responsable de La Boussole, une structure d'hébergement pour hommes de plus de quarante ans. Depuis, l'Observatoire intervient progressivement, à des moments choisis, pour échanger avec les résidents autour d'un repas ou lors d'entretiens individuels et collectifs. Cette note restitue l'ensemble des discussions.

#### ***La structure***

La Boussole est une structure d'accueil et d'hébergement du CCAS de Grenoble pour des hommes seuls, clochardisés ou en voie de l'être, de plus de 40 ans, très désocialisés qui ont bien souvent épuisé toutes les autres ressources. On n'arrive pas à La Boussole par hasard.

La capacité d'accueil est de 20 places. La structure est accueillante et ne ressemble en rien à un lieu d'urgence. Elle est à proximité d'un parc très agréable.

Le rythme d'accueil est d'environ 50 personnes par an. La Boussole fonctionne comme ceci depuis 1996, selon une volonté de la Ville de prendre ce public autrement. Auparavant, ce lieu était un accueil de nuit exclusivement pendant l'hiver. La formule initiée est assez unique ; il est rare qu'un service public (le CCAS) gère une telle structure.

Le lieu est presque toujours plein, été comme hiver. Parfois avec une demande supérieure en été, contrairement à ce que l'on imagine habituellement. Ceux qui sont accueillis restent le temps qu'il leur faut, avec des allers et retours possibles. Deux résidents qui sont là depuis le début, ne trouvent pas de réponses ailleurs, tellement ils sont abîmés. La Boussole a « des publics », car les résidents ont des parcours et des profils parfois très différents.

Pendant l'hiver (6 mois), La Boussole est ouverte en permanence. Le repas à midi est préparé par les résidents ; le soir « *le souper* » est servi en collectif à heure fixe, c'est le travail du permanent de l'accueil. Se retrouver à La Boussole avant la nuit est important, surtout que bien souvent des problèmes d'alcoolisme doivent être traités. Des activités sont proposées (des ateliers, de la gymnastique...). En été, le service est réduit, La Boussole n'est pas ouverte toute la journée (seulement de 21 h à 8 h et le dimanche à 14 h30).

Il y a 2 dortoirs simples mais fonctionnels, qui font de La Boussole à l'évidence une alternative à la rue. Le lieu est sûr et les résidents sont libres de leurs mouvements. L'attachement au lieu a pu être mesuré lorsque des travaux ont été entrepris, qui ont obligé La Boussole à déménagé temporairement dans une maison. Ce changement nécessaire a été mal accepté, bien que temporaire. L'espace davantage clos sur lui-même n'a pas plu ; il a provoqué chez certains le rappel amer de souvenirs heureux.

### **Le non recours**

*« Ici, on parle peu de non recours », nous confie la responsable de La Boussole « Quasiment tous sont dans le droit commun, c'est-à-dire qu'ils sont presque tous bénéficiaires du RMI, ensuite ils sont allocataires de l'AAH, puis quelques retraités (3 ou 4) ont parfois une pension d'invalidité par-ci, ou une retraite d'ancien combattant, si c'est un ancien d'Algérie, par-là. Quelques fois, certains bénéficient des ASSEDIC, mais cela est rare. Selon l'avis de Mme C., la situation est celle-ci grâce au Service d'accompagnement pour l'insertion sociale qui se trouve à proximité. »*

*Cela étant, il arrive que des personnes, « loin de tout dans leur tête, autour de 50 ans », n'aient pas leurs droits ouverts. « C'est rare, mais cela existe ; elles peuvent rester à La Boussole quelques mois sans qu'elles aient de droits ouverts. Une prise en compte de ces questions se fait quand les conditions paraissent réunies : Elles se posent d'abord, et après on voit. Elles ont besoin de retrouver un cadre sécurisant, d'établir un climat de confiance. Il y a des étapes à respecter. »*

En revanche quand la responsable a pris ses fonctions à La Boussole dans les années 97/98, aucun bénéficiaire du RMI n'avait de contrat d'insertion, ni n'entretenait de contacts particuliers avec un travailleur social. Le RMI était renouvelé automatiquement. Aujourd'hui, à La Boussole, tous les RMIstes ont un contrat ; cela se fait progressivement par rapport à une démarche globale définie avec la personne et une assistante sociale.

Le contrat est pensé en fonction de chaque situation ; les objectifs doivent être raisonnables pour conduire à une dynamique de réussite. Par exemple s'engager dans les 3 mois à venir à payer sa participation financière à La Boussole (45€ par mois) est déjà un pari énorme. Ou alors débiter ou reprendre des soins laissés en plan et respecter ce que les médecins appellent « l'observance des prescriptions », par rapport à laquelle se mesure « le renoncement aux soins ». Les contrats sont souvent en lien avec la santé, la recherche de logement (évoluer vers un CHRS...), ou bien avec l'emploi à travers une reprise d'activité salariée ou bénévole.

En fonction de l'âge la question se pose différemment, le sens même du contrat d'insertion évolue. Pour les résidents qui ont entre 60 et 71 ans en

ce moment, on ne parle pas de contrat, mais ces hommes participent au « groupe de paroles des retraités » de La Boussole. Des rencontres mensuelles sont organisées au cours desquelles ils discutent de leurs préoccupations, ils préparent des sorties (la dernière était en Oisans sur des sites où certains ont travaillé, ou encore dans des lieux en lien avec ce passé, comme le Musée de l'électricité...). Cela nécessite une organisation et une préparation (économiser pour le restaurant du midi...) qui sont essentielles pour maintenir ces hommes dans un rapport au monde qui soit positif pour eux. La sociabilité rompue est à recréer. Ainsi le projet actuel de La Boussole est de mettre les résidents en contact avec les retraités du quartier, à élargir leurs relations sociales. La raison de fond, reconstruire les personnes ou les individualités, est partagée par bien d'autres structures, comme on le sait. Les explications sont celles que l'on entend par exemple du côté d'ATD quart-monde : *« Ces actions pour nos retraités ont du sens car elles permettent de redonner une dignité à ces personnes marquées par des dizaines d'années de rue, mais aussi par l'âge. Aux yeux des plus jeunes, ils retrouvent un sens en transmettant ce qu'ils ont vu. C'est valoriser leur âge, montrer qu'ils sont intéressants pour d'autres et dynamiques... Et ça marche, les « anciens » sont respectés, on les appelle « papi », mais cela a du sens, ils se parlent entre eux et sont solidaires. »*

Revenant à la question du rapport aux institutions, la responsable de La Boussole généralise la réticence attribuée à ce public face aux services sociaux et aux administrations. Elle note surtout de brusques changements de comportement suite à des ruptures brutales dans les histoires personnelles ; l'accès aux droits devient souvent une épreuve qui malmène l'estime de soi, s'en priver apparaît comme un acte de dignité : *« Beaucoup n'osent pas faire des recours. Je peux donner l'exemple des résidents « pères » qui avaient des bonnes situations auparavant et qui sont devenus SDF. Et bien ils ne demandent pas une révision de leur pension alimentaire et préfèrent payer des pensions astronomiques, sinon ils se remettraient totalement en question... C'est le prix d'une dignité qu'ils veulent avant tout conserver. »*

La crainte des « démêlés administratifs » si un service social intervient est également très forte. Les situations ne sont pas toujours simples et limpides, mieux ne rien demander et de laisser filer des droits, au risque de faire rejaillir un passé qu'il est préférable d'enfouir. Et à cela s'ajoute les mauvais accueils parfois réservés aux guichets pour ces hommes (re)marqués. Un sentiment de honte est latent, en permanence, et ces hommes persuadés que leur parole ne sera pas prise en compte préfèrent n'engager aucune démarche. L'accès aux droits est alors un considérable travail sur soi-même.

Le travail pour gagner ou reconquérir de droits est alors profondément « restructurant »<sup>1</sup>. C'est comme repasser le film d'une vie ou remettre debout des dominos du dernier tombé au premier, cela enclenche avec ce public là beaucoup d'autres choses en termes de reprise de confiance, de parole retrouvée, d'envie ou de projets.... L'échec est alors d'autant plus catastrophique pour la personne, qui perd confiance dans les services publics.

## **La rue**

La majorité des résidents a travaillé à un moment donné, parfois très tôt surtout chez les plus de 50 ans. Ils se sont retrouvés à la rue, à la suite de ruptures conjuguées (divorce, deuil et notamment deuil d'enfants, perte du travail, conséquences de guerres pour les plus âgés...). Ils ont été maltraités et parfois maltraitant, aussi. Les causes affectives sont profondes et pour eux ont été insurmontables quand elles ont été doublées de problèmes économiques. On trouve tous les milieux et pas forcément des « enfants de la DDASS » (à La Boussole, actuellement, seuls deux résidents ont été sous la tutelle de la DDASS) ou des pauvres héréditaires » (même si cette catégorie semble réapparaître)<sup>2</sup>.

Pour la responsable de La Boussole, pour les jeunes le problème de la rue n'est pas tout à fait le même. Les causes et l'expérience de la rue ne sont pas moins ni plus dramatiques, elles sont différentes. Surtout, on peut espérer que cette période prendra fin pour eux, car les errants définitifs paraissent très minoritaires. Mais certaines catégories de risques, de santé notamment, sont probablement plus préoccupantes.

---

La partie suivante présente une série de discussion avec des résidents de La Boussole. Le choix a été fait de regrouper les entretiens selon une série de thèmes. Des prénoms sont donnés à chacun de ces hommes, pour préserver leur anonymat.

Ces entretiens collectifs ont eu lieu sur place le 27 septembre avec huit résidents et en présence de deux personnes de l'encadrement, le 18 octobre 2004, en présence de huit personnes (dont deux responsables de La Boussole et d'un stagiaire), le 8 novembre 2004, avec cinq résidents (dont trois qui n'avaient pas participé aux deux premières séances). La troisième séance eut lieu le premier jour d'ouverture de La Boussole avec les horaires d'hiver.

---

<sup>1</sup> On retrouve la notion de reconstruction employée couramment par d'autres intervenants (voir ODENORE : Du non recours au non droit – Entretien auprès d'une conseillère en insertion et d'un médiateur d'un Relais de Voisinage. Site <http://ODENORE.msh-alpes.prd.fr>

<sup>2</sup> Sans parler ici de statistiques, 2 sur 20 résidents est quand même une proportion importante, soit 10%, ce qui est considérable si l'on rapporte à l'ensemble de la population adulte, les majeurs anciens enfants de la DDASS.

Par bribes, on découvre des morceaux de vies. Les difficultés d'accès aux services et aux droits qui servent de sujet de discussion ressortent par endroits. On devine dans les paroles de chacun que l'épuisement psychologique déborde largement les difficultés matérielles, mais aussi que celles-ci n'arrangent rien, bien sûr, au point parfois de contribuer à enfoncer définitivement certaines personnes. Les entretiens laissent transparaître les individualités forgées à travers des vies chaotiques. Ces hommes parlent sans excès mais avec précision des droits qui leur échappent, et au-delà avec pudeur et détachement de leurs existences.

### **Qui en sait le plus ?**

Un des résidents avait auparavant 903€ par mois des ASSEDICS ce qui lui ouvrait droit à une quasi-gratuité des transports collectifs. Obtenant ensuite l'accord de la COTOREP qui lui reconnaît une incapacité totale de travail, il bénéficie aujourd'hui d'une AAH de 580€ mensuels. Ce que ne savait pas l'assistante sociale qui l'a suivi, c'est qu'avec l'AAH seule on n'a pas le bénéfice des chèques transports. Mais comme cet homme le dit lui-même *« il y a un « truc » que ne connaissait pas l'A.S : quand vous percevez l'AAH vous pouvez travailler à mi-temps, donc vous pouvez quand même vous inscrire aux ASSEDICS même si vous ne touchez rien des ASSEDICS, et grâce à ça vous pouvez bénéficier des chèques transports »*. Lui, ne rechercher même pas du travail du fait de son incapacité, mais il s'est inscrit aux ASSEDICS pour pouvoir bénéficier de cet avantage.

Etonné de cette histoire, un autre résident commente : *« Mais tous les droits sont enregistrés dans le Journal Officiel, et l'A.S est courant de tout normalement ! »*. Et le premier de le corriger aussitôt : *« non, les titres de transports c'est un avantage qui est local. On ne le retrouve pas forcément à Paris ou ailleurs. Cela ne sera pas inscrit dans le J.O. qui doit sortir le mercredi. »*

Ce bref échange illustre ce que l'on sait déjà sur le niveau d'information des personnes en difficulté. La mécanique des droits n'est pas une inconnue totale pour ces populations, comme l'a également récemment montré l'enquête de l'INSEE auprès de SDF.

### **Exemple de situation inextricable**

Un autre résident, Italien, touche le RMI (367€ par mois). Il a travaillé pendant 40 ans, il lui manque 1 an ½ pour être à la retraite. L'assistante sociale lui a donné un document qu'il doit porter à la CAF pour percevoir l'intégralité du RMI qui est de 417€. La CAF lui a répondu qu'il touchait

déjà le maximum, sans aucune explication (un abattement de 50€ du fait d'absence de charges de logement a dû être calculé). Il souhaite avoir une chambre ou un petit logement. L'assistante sociale lui a dit que temps qu'il ne serait pas à la retraite, cela ne sera pas possible. Il a, pour appuyer sa demande, un certificat médical établi par un Médecin de *Médecins du Monde* qui atteste de sa incapacité physique (cet homme a un cancer en plus d'importantes séquelles liées à des accidents du travail, des handicaps pour lesquels il n'a jamais rien obtenu). Il est allé à la CPAM pour son dossier « retraite », son dossier est traité à Lyon. Veuf depuis 10 ans et sans enfant, il n'a pas le Livret de Famille nécessaire à l'examen de son dossier. Malgré ses demandes le Consulat n'a pas pu l'aider, il doit se déplacer en Italie pour l'obtenir. Il n'en a ni les moyens, ni l'envie face à tant de difficultés.

Un autre résident lui donne un conseil et lui dit de demander par courrier un extrait de naissance à son lieu de naissance en Italie. Chose qu'il a faite, mais l'extrait ne mentionne pas le décès de sa femme (alors que sur le Livret de Famille c'est indiqué). Casse-tête pour cet allocataire du RMI qui ne peut bénéficier d'une allocation complète.

### ***Les droits dans des vies « hors piste »***

Lors de la deuxième séance, la directrice de La Boussole s'interroge sur l'avenir des résidents. Sont-ils véritablement dans leur droit ? Leurs droits de retraités sont-ils respectés ? Ils sont domiciliés à La Boussole, du coup quel service social les suit exactement, entre le Service d'accompagnement pour l'insertion sociale ou le service des personnes âgées du CCAS ? Un flou institutionnel apparaît. La directrice est inquiète pour les étrangers : *« Ceux qui s'expriment comme certains étrangers avec difficultés auront moins de chance de faire valoir leurs droits que d'autres qui trouveront des stratégies, même si administrativement parlant ils ont un statut identique. Exemple le plus vieux résident, qui a 77 ans, n'a pratiquement aucune retraite ou très faible, il a travaillé depuis son arrivée en France en 1957. Il a vécu 15 mois dans le passage de la gare, et des jeunes qui travaillaient au garage à vélo « Métro Vélo » l'ont pris sous leurs ailes, sous leur protection et pour cela ils ont failli être licenciés. Il n'a pas forcément été toujours déclaré (ou pas à la hauteur réelle) alors qu'il pensait l'être. Donc pas de fiches de paies, peu de justificatifs. Parfois même, les travailleurs comme lui étaient nourris et logés par leurs employeurs, et ces avantages en nature n'ont jamais été déclarés. Résultat ils sont perdants à la retraite. Il faut donc retrouver des compagnons de travail de l'époque qui vont apporter les preuves du travail exercé durant telle ou telle période. »*

La conversation permet de rappeler également l'exemple d'un résident, décédé maintenant, avec qui il avait fallu reconstruire toute sa carrière pour lui ouvrir ses droits. Heureusement, il avait toujours travaillé dans la

région et les responsables de La Boussole avaient pu retrouver des compagnons qui vivaient encore sur Livet, qui n'étaient donc pas repartis en Italie ou en Algérie, et qui ont pu témoigner en apportant des preuves précises de dates. Ce monsieur a finalement obtenu ses droits, mais il est décédé un mois plus tard et n'a jamais pu bénéficier de ses droits de travailleur retraité. Il a vécu trois ans à La Boussole. Son seul mois de retraite a permis de couvrir les frais de rapatriement du corps en Algérie.

Un autre résident a eu la chance d'être bien connu du service social du centre ville. Il perçoit une retraite, mais il reste à La Boussole pour des raisons financières. Payer une chambre dans un foyer ou autre n'est pas possible, il ne lui resterait plus rien pour vivre.

A chaque résident, un parcours de vie. Un autre résident parle à son tour de lui. Fils d'anciens combattants et victimes de guerre, réfugié politique, fils de harki, menacé de mort par le GIA Algérien, il est arrivé en France pour raison de santé, ce qui lui a permis de rester sur le territoire. L'office national des anciens combattants a demandé à la directrice de La Boussole la possibilité d'héberger cet homme qui ne peut verser la participation demandée (45€ mensuels). Cette dérogation n'a jamais posé de problème avec les autres résidents. Il vient d'obtenir son « récépissé vert » d'autorisation de séjour. Le service social a accéléré les démarches et il a aussi rendez-vous avec le PAO. Il est arrivé en France depuis 68 ; sa vie a été faite d'allers-retours.

Les plus anciens se rappellent de tous ceux, arrivant de pays en guerre, qui ont trouvé un lieu d'accueil à La Boussole qui les a hébergés, dit l'un d'eux « *dans un souci de service public, attentif à tous.* » C'est ce que reconnaît Walter, américain, dont la situation paraît des plus compliquées aux Etats-Unis, arrivé de Suisse avec un visa touristique de trois mois. Il va certainement partir pour l'Italie, il est en pourparler avec le Consulat italien. Il souhaiterait faire une retraite dans un monastère, réfléchir sur sa vie, écrire...

### ***L'accès aux droits, une priorité relative***

Lors d'une séance le jour du passage de La Boussole à son fonctionnement d'hiver, une discussion s'engage avec un groupe de résidents, dont quelques nouveaux venus, sur les relations aux administrations. La discussion revient souvent à la rue, sans lien explicite avec le reste, sauf pour souligner que si leurs rapports aux administrations ne sont pas simples (mais parfois bons et apparemment satisfaisants), la rue devient de plus en plus difficile, elle se ferme à eux. Surtout les difficultés vécues avec les administrations ne paraissent pas principales. Sujet à des énervements passagers au cours de la discussion, ces difficultés sont peu de choses au regard de tout ce que ces hommes ont subi, si bien que ce qui compte pour eux avant tout est de retrouver un minimum de sécurité

et de paix, avant de penser à reconquérir leurs droits et de se rebrancher à une autre vie.

Des prénoms sont attribués, toujours pour préserver l'anonymat.  
Echanges :

**Pierre :** « *Il faut faire les choses étapes par étapes. Moi j'ai obtenu presque tout.* »

**Alain :** « *Moi je suis là depuis jeudi et je veux un travail, c'est un droit aussi avoir un travail. J'avais fait un CES en 2002/2003, puis on m'a jeté, toujours le même système à la con, après les ASSEDICS, puis fin de droits ASSEDICS et RMI pour finir. Même si c'est un travail à mi-temps, mais un vrai travail, pas un CES ou quelque chose comme ça.* »

**Pierre :** « *C'est comme moi, je suis rentré à La Boussole, mais j'espère que ça va me servir à quelque chose, si d'ici la fin de l'année rien à changer j'irai voir ailleurs. Mais je vais aller haut, je vais rentrer à la DDASS et on va discuter, et je veux quelque chose, même pas grand-chose (Pierre voudrait un petit meublé et récupérer sa fille de 10 ans qui vit avec sa mère. Il est lui-même « un enfant de la DDASS »). Et je sais qu'il y en a des vides, mais ils restent inoccupés.* »

**Alain :** « *Ça vient de la Mairie et des Maires, le manque de logements.* »

**Pierre :** « *Des maires et de leurs équipes, et pour en avoir c'est dur.* »

**Odenore :** « *Pour le logement, vous avez fait une demande, des démarches, vous avez rempli un dossier ?* »

**Pierre :** « *J'ai rien, j'ai simplement un n° de téléphone et c'est impossible à les avoir (a priori il n'a pas rempli de dossier). Je vois bientôt mon A.S, une ancienne du CCAS et de la DDASS, avant elle était à Blanche Monnier (autre structure d'accueil et d'aide aux SDF). Je vais aller voir la DDASS, c'est elle qui donne le plus : 80 % contre 20 % de la Ville, donc il y a quelque chose qui ne va pas. On paie ça, on paie ça, et toi tu es dans la rue... C'est comme hier soir, on était en train de manger, et trois jeunes ont tambouriné à la porte pour dormir. Ils ne sont pas rentrés, c'est pas de l'urgence ici et il faut avoir au moins 40 ans. Moi, je suis de ..., et depuis 98 je suis dans la merde et je dis rien. Et pour moi il y a quelque chose de très important : quelque soit l'heure du jour ou de la nuit, je suis toujours propre sur moi. Même quand je dormais dans la rue, ou à la gare dans les wagons. Et on s'entraidait avant, on se donnait « la pièce », maintenant la zone d'aujourd'hui c'est « démerde-toi », tu crèves dehors, regarde en un année il y a eu douze morts (sur Grenoble ou l'agglomération). Le dernier qui a dormi à l'entrée du Crédit Mutuel, il est mort d'une crise cardiaque, il s'appelle Dominique, il était où, chez le Père Frêchet.* »



**Alain :** « Avant on trouvait toujours un endroit pour dormir, un hall d'immeuble, dans des cartons ... et puis maintenant il y a les interphones, les codes d'accès... c'est plus possible. »

**Pierre :** « Et pourquoi en Isère il n'ont pas mis en place le RMA ? »

**Odenore :** « Ils ont estimé que c'était un sous travail par rapport au « vrai travail », que c'était en défaveur des travailleurs. »

**Pierre :** « Ils sont tous à attendre 25 ans pour bénéficier du RMI, ce n'est pas normal ça, ils ne peuvent pas aller au charbon non !!! Nous on a commencé à bosser très tôt, à 14, 15 ans ou 18 après le certificat d'étude primaire....il y avait les marchés... »

**Odenore :** « Que s'est-il passé dans votre vie, pour être à la rue ou dans une situation très précaire ? »

**Pierre et Alain :** « Des ruptures familiales ; des décès... et ça s'enchaîne après. »

**Alain :** « La personne avec qui je vivais est décédée en mai de cette année, les héritiers ont été recherchés et j'ai pu rester dans l'appartement jusqu'à maintenant. »

**Bernard :** « Cela fait un an que je suis là. J'ai l'AAH avec un taux d'incapacité de 76 % pour une hernie discale depuis 10 ans, et ils ne veulent pas m'opérer car il y a trop de risques de ne plus pouvoir remarcher. J'étais sur Sassenage à cette époque et c'est une A.S de là-bas qui me l'a obtenue. Depuis je ne travaille plus. Moi, je suis bien suivi, j'ai une A.S au Service d'accompagnement pour l'insertion sociale avec qui j'ai confiance, dès que j'ai un problème je vais la voir. J'ai un papier sur moi avec ses heures de travail. Je lui confie tout (importance de la personne référente). C'est grâce à elle que j'ai obtenu ma mutuelle personnelle avec l'aide à la mutualisation de la CPAM. Cela se fait par prélèvement automatique, ça roule tout seul. »

**Odenore :** « Un taux d'incapacité de 76 %...Vous savez que vous pouvez avoir plus de choses à partir de 80 %, et que souvent on est en dessous de ce barème pour cela. »

**Bernard :** « Oui je sais. »

**Odenore :** « Avez-vous ressenti parfois lorsque c'est vous qui devez faire une démarche auprès d'une administration, un « mal être », une réticence, voire une discrimination de la part de la personne en face de vous, du fait de votre mode de vie, dans la rue... »

**Bernard :** « Mais moi je n'ai jamais été à la rue, j'ai toujours eu un toit pour dormir. »

**Odenore :** « D'accord, donc vous avez eu un autre parcours que celui de vos collègues. »

**Bernard :** « Quand je me suis fâché avec ma mère, au décès de mon père, elle m'a mis à l'hôpital psychiatrique, et depuis j'ai un traitement, j'ai un très bon contact avec mon médecin. »

**Odenore :** « Puisque vous avez un peu de ressources, plus que le RMI, une mutuelle, pourquoi vous restez ici à La Boussole, alors que d'autres attendent peut-être la place ? »

**Bernard :** « Il y a encore de la place, ce n'est pas complet. Mais pour l'instant je ne sais pas, je ne suis pas prêt. La solitude aussi me fait peur. J'ai toujours vécu avec d'autres personnes autour de moi, que ce soit avec mes parents, à l'hôpital ou maintenant à La Boussole.

J'avais fait une expérience à Limoges il y a dix ans. J'avais repris une formation d'opticien et j'avais un logement : les cours, le travail personnel, la bouffe, le ménage... ça faisait trop pour moi. Et j'avais un niveau trop faible, il fallait le niveau Bac et moi j'avais le niveau 5<sup>ème</sup>. Autrement avant ça, j'ai travaillé longtemps dans le chauffage central. Après la maladie, licenciement économique... »